

PROTOCOLE D'ACCORD 2022
RELATIF A L'ACCORD D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL
D'ARCELOMITTAL MEDITERRANEE
AUX PROGRES DES PERFORMANCES ET AUX RESULTATS
DE FOS S/MER

Critères de l'intéressement aux progrès des performances pour 2022

Article 1: IPP - Critères de performance 2022

Les indicateurs retenus pour le site de Fos s/Mer visent à reconnaître l'atteinte des objectifs de performances qui constituent l'engagement de l'usine de Fos s/ Mer, en développant les performances du site dans les domaines de la santé/sécurité, du service client, de la fiabilité industrielle, de la production, et dans le domaine des hommes et de l'environnement, selon les critères & définitions ci-après :

					T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022				
Domaines	Poids	Indicateurs	Définitions	Poids	seuil mini	seuil max	seuil mini	seuil max	seuil mini	seuil max	seuil mini	seuil max
Santé-sécurité	20%	Audits	cibles par trimestre et par département	10%	85%	95%	85%	95%	85%	95%	85%	95%
		NRRO	cibles par trimestre et par département	10%	85%	95%	85%	95%	85%	95%	85%	95%
Clients	25%	CSI à 100 %	Indicateur mesurant le service client	10%	35%	70%	35%	70%	35%	100%	35%	100%
		Mise au mille 1er choix	Perte aval en kg par tonne produite (carnet HRC clients directs Fos)	15%	1101	1094	1101	1094	1101	1088	1101	1088
Excellence opérationnelle	30%	CRI	indicateur mesurant la fiabilité des installations	5%	45	55	45	55	48	58	48	58
		Respect du programme Cokerie (en KT)	Programme défini tous les mois pour le mois N+1	4%	95%	100%	95%	100%	95%	100%	95%	100%
		Respect du programme Agglomération (en KT)	Programme défini tous les mois pour le mois N+1	3%	95%	100%	95%	100%	95%	100%	95%	100%
		Respect du programme Brames (en KT)	Programme défini tous les mois pour le mois N+1	6%	95%	100%	95%	100%	95%	100%	95%	100%
		Respect du programme Coils (en KT)	Programme défini tous les mois pour le mois N+1	4%	95%	100%	95%	100%	95%	100%	95%	100%
		Respect du programme décapage (en KT)	Programme défini tous les mois pour le mois N+1	3%	95%	100%	95%	100%	95%	100%	95%	100%
		Respect du programme d'expéditions (en KT)	Programme défini tous les mois pour le mois N+1	5%	95%	100%	95%	100%	95%	100%	95%	100%
Environnement	25%	Panaches	Cokerie (N3) HFx (N3) Acierie (N2 + N3)	7,5%	130	90	130	90	130	90	130	90
		Fiabilité dépoussiérage aggro	moyenne de fiabilité de dépollution des installations dépolluantes de l'aggro	7,5%	86%	95%	86%	95%	86%	100%	86%	100%
		HMR	Hot Metal Ratio = rapport fonte enfournée sur acier liquide utilisé en CC	5%	895	879	895	879	895	879	895	879
		Fonte à terre	Rapport entre la production de fonte solide et l'acier liquide utilisé en CC	5%	40	19	40	19	40	19	40	19

Article 2 : IPP – définition de la part égalitaire 2022

Pour 2022, la partie égalitaire de la prime trimestrielle de base est fixée à 495 €

Article 3 : IPP & IRE - seuils de déclenchement 2022

IPP : Le seuil de déclenchement financier trimestriel est fixé à 12% du budget prévisionnel tout au long de l'année.

	T1	T2	T3	T4
RER >=	16 M€	11 M€	6 M€	7 M€

RER = résultat d'exploitation retraité (IFA et LUXCO) – Amortissements, tel que défini en annexe 7 au présent accord.

Article 4 : IRE – Grille d'IRE rapporté au résultat d'exploitation

RER 2022 M€	IRE 2022
< 0M€	0
0 à 40	0,50%
40 à 80	1%
80 à 120	1,50%
120 à 160	2%
160 à 200	2,50%
> 200	3%

Fait à Fos s/Mer, le 04 février 2022

pour la CFDT

pour la Direction

pour la CFE-CGC

pour la CGT

pour FO



ANNEXE N°1

Définition des Indicateurs

Tous les indicateurs, à l'exception des 2 indicateurs sécurité, seront évalués de manière mensuelle. Ceci afin de valoriser les efforts et les résultats mois par mois.

A l'intérieur d'un trimestre, les seuils mini et maxi de chaque mois seront ceux du trimestre concerné tel qu'indiqué dans le tableau à l'article 1.

A l'exception du critère sécurité, l'atteinte des seuils minima par trimestre, amènera à un déclenchement de 50% des indicateurs concernés.

A l'exception du critère sécurité, l'atteinte des seuils maxima par trimestre, amènera à un déclenchement de 110% des indicateurs concernés.

NB : la consolidation de l'ensemble des résultats ne pourra être supérieure à 7% de la masse salariale.

1 - Santé Sécurité

L'axe santé/sécurité repose sur les indicateurs ci-dessous :

Les audits :

Une cible par département et par mois a été définie comme les années passées en fonction du nombre d'auditeurs par département.

Pour tenir compte des congés d'été la cible de T3 est calculée sur la base de deux mois.

Indicateurs		T1 2022		T2 2022		T3 2022		T4 2022	
		seuil mini	seuil maxi	seuil mini	seuil maxi	seuil mini	seuil maxi	seuil mini	seuil maxi
<u>Audits</u>	Cible/mois	85%	95%	85%	95%	85%	95%	85%	95%
COKERIE	109	278	311	278	311	185	207	278	311
PDC	137	349	390	349	390	233	260	349	390
HFX	132	337	376	337	376	224	251	337	376
ACIER	233	594	664	594	664	396	443	594	664
TRAIN A BANDES	163	416	465	416	465	277	310	416	465
FINISSAGES	72	184	205	184	205	122	137	184	205
LOGISTIQUE INTERNE	132	337	376	337	376	224	251	337	376
SCO MC	56	143	160	143	160	95	106	143	160
SCO + SCO AIM	49	125	140	125	140	83	93	125	140
SCO SG	37	94	105	94	105	63	70	94	105
TN	46	117	131	117	131	78	87	117	131
Autres	46	117	131	117	131	78	87	117	131



0 % si le nombre d'audit est inférieur à 85% de la cible trimestrielle, 100% si le nombre d'audit est supérieur ou égal à 95% de la cible trimestrielle, résultats linéaires entre seuil mini et seuil maxi.

Selon l'évolution de la situation sanitaire, du nombre d'auditeurs formés et du recours au télétravail imposé par les mesures gouvernementales, les seuils et les cibles 2022 pourront être adaptés pour la période considérée.

Le non-respect des règles d'or :

La cible est définie dans le tableau ci-dessous.

Pour chaque département, cette cible a été déterminée en fonction du taux de NRRO observé par le département sécurité dans ce département et du nombre d'audit à réaliser par le département.

Pour tenir compte des congés d'été la cible de T3 est calculée sur la base de deux mois.

		T1 2022		T2 2022		T3 2022		T4 2022	
Indicateurs		seuil mini	seuil maxi	seuil mini	seuil maxi	seuil mini	seuil maxi	seuil mini	seuil maxi
NRRO	Cible/mois	85%	95%	85%	95%	85%	95%	85%	95%
COKERIE	7,4	19	21	19	21	13	14	19	21
PDC	10,1	26	29	26	29	17	19	26	29
HFX	7,8	20	22	20	22	13	15	20	22
ACIER	12,5	32	36	32	36	21	24	32	36
TRAIN A BANDES	12,1	31	34	31	34	21	23	31	34
FINISSAGES	3,7	10	11	10	11	6	7	10	11
LOGISTIQUE INTERNE	6,8	17	19	17	19	12	13	17	19
SCO MC	4,1	11	12	11	12	7	8	11	12
SCO + SCO AIM	3,6	9	10	9	10	6	7	9	10
SCO SG	2,7	7	8	7	8	5	5	7	8
TN	3,4	9	10	9	10	6	6	9	10
Autres	2,4	6	7	6	7	4	5	6	7

0 % si le nombre d'audit est inférieur au à 85% de la cible trimestrielle, 100% si le nombre d'audit est supérieur ou égal à 95% de la cible trimestrielle, résultats linéaires entre seuil mini et seuil maxi.

Selon l'évolution de la situation sanitaire, du nombre d'auditeurs et du recours au télétravail imposé par les mesures gouvernementales, les seuils et les cibles 2022 pourront être adaptés pour la période considérée.



2 - Clients

Le CSI

C'est un indicateur composite basé sur les indicateurs Service existants calculés sur 2 segments de clientèle

Il s'agit des indicateurs Service existants, « **OTIF Expédié** » et « **Retards profonds** »

Les 2 segments de clientèle directe sont les clients supérieurs (les clients les plus favorisés définis trimestriellement par les commerciaux ex : Renault Trucks, Valmont), et les clients réguliers (les autres clients).

OTIF Expédié : « On Time In Full » = Complètes et à l'heure

Nombre de commandes du carnet de la semaine expédiées complètes et à l'heure par rapport au nombre de commandes du carnet de la semaine

Retards Profonds :

Nombre de commandes du carnet de S-2 ou antérieur non encore prêtes à expédier complètement par rapport au nombre moyen de commandes calculé sur les carnets de S-5, S-4, S-3 et S-2

Afin de valoriser les efforts et les résultats sur cet indicateur mois par mois, la comptabilisation sera réalisée non plus de façon trimestrielle mais de façon mensuelle.

L'atteinte du seuil mini déclenchera 50% de l'indicateur à chaque trimestre.

L'atteinte du seuil maxi déclenchera 110% de l'indicateur à chaque trimestre.

La mise au mille

Il s'agit des pertes aval en kg par tonne produite, calculées de la façon suivante :

Tonnes brames enfournées par rapport aux Tonnes vente 1^{er} choix

Le calcul de la mise au mille aval TAB est basé sur les réalisations de la période et normée sur la mise au mille comptable.

Le calcul du rendement 1^{er} choix est basé sur les entrées en stock NA du mois pour garder un lien temporel avec la performance industrielle (perdu si calcul basé sur expéditions des produits)

Le GLOBAL YIELD d'ArcelorMittal Méditerranée est la valeur (pondérée des volumes dans chaque filière produit) de 4 filières produits :

- o Clients Direct Noir
- o Clients Direct DKP
- o Clients Directs Electrique marché automobile
- o Clients Directs Electrique marché Industrie

NB : La performance électrique s'entend au périmètre Méditerranée : depuis le train à bande donc inclut la performance amont de Fos + la performance aval de St Chely



A partir de 2022 le calcul du global yield ne se fait plus à référence mix 1997 mais à mix YTD T3 2021. Les objectifs sont recalculés pour tenir compte de ce changement de mix.

Afin de valoriser les efforts et les résultats sur cet indicateur mois par mois, la comptabilisation sera réalisée non plus de façon trimestrielle mais de façon mensuelle.

L'atteinte du seuil mini déclenchera 50% de l'indicateur à chaque trimestre.

L'atteinte du seuil maxi déclenchera 110% de l'indicateur à chaque trimestre.

3 - Fiabilité

Le CRI ou « Composite Reliability Indicator »

Le CRI est l'indicateur phare Fiabilité de Flat Europe.

- Le CRI prend en compte les taux de marche (WR = Working Ratio) des lignes principales de chaque entité considérée.
- Le CRI idéal est de 100.
- On considère dans Flat Europe qu'en dessous de 50 le CRI est médiocre, qu'entre 50 et 75, il est moyen et qu'au-delà de 75 il est excellent
- Chaque ligne peut rapporter entre 0 et 25 points selon la valeur de son taux de marche (WR) qu'on multiplie par un coefficient en fonction du poids de la ligne dans le CRI

Pour le Primary, les poids sont les suivants :

- | | |
|--|-----------------|
| - Agglomération | 1 |
| - HF1 + HF2 | 1 0,5 pour 1 HF |
| - CV1+CV2 | 1 0,5 pour 1 CV |
| - CC1+CC2 | 1 0,5 pour 1 CC |
| - TAB | 1 |
| - La somme des points constituent le CRI Primary | |

Pour le Finishing, les poids sont les suivants :

- | | |
|---------------------------|---|
| - Décapage Fos | 3 |
| - Décapage St chély | 1 |
| - Quarto St chély | 1 |
| - Recuit Continu St chély | 1 |

4 – La production

Notion de programme

Le programme de production est celui que l'on peut visualiser sur le rapport de production. Il est fixé en fin de mois N pour le mois N+1 en fonction de la demande commerciale et de la capacité de l'outil.

Pour l'ensemble des programmes, l'atteinte du seuil mini déclenchera 50% de l'indicateur à chaque trimestre et l'atteinte du seuil maxi déclenchera 110% de l'indicateur à chaque trimestre, résultats linéaires entre seuil mini et seuil maxi.

Respect du programme Cokerie : 4%

0 % si la production réalisée du mois est inférieure à 95% de la production prévue sur le mois. 50% du critère à l'atteinte du seuil mini, 110% si la production réalisée du mois est supérieure ou égale au programme du mois, résultats linéaires entre seuil et cible.

Respect du programme d'agglomération : 3%

0 % si la production réalisée du mois est inférieure à 95% de la production prévue sur le mois. 50% du critère à l'atteinte du seuil mini, 110% si la production réalisée du mois est supérieure ou égale au programme du mois, résultats linéaires entre seuil et cible.

Respect du programme Brames : 6%

0 % si la production réalisée du mois est inférieure à 95% de la production prévue sur le mois. 50% du critère à l'atteinte du seuil mini, 110% si la production réalisée du mois est supérieure ou égale au programme du mois, résultats linéaires entre seuil et cible.

Respect du programme Coils : 4%

0 % si la production réalisée du mois est inférieure à 95% de la production prévue sur le mois. 50% du critère à l'atteinte du seuil mini, 110% si la production réalisée du mois est supérieure ou égale au programme du mois, résultats linéaires entre seuil et cible.

Respect du programme Décapage : 3%

0 % si la production réalisée du mois est inférieure à 95% de la production prévue sur le mois. 50% du critère à l'atteinte du seuil mini, 110% si la production réalisée du mois est supérieure ou égale au programme du mois, résultats linéaires entre seuil et cible.

Respect du programme d'expédition : 5%



0 % prévu sur le mois, si les expéditions sont inférieures à 95% du programme. 50% du critère à l'atteinte du seuil mini, 110% si la production réalisée du mois est supérieure ou égale au programme du mois, résultats linéaires entre seuil et cible.

5- Environnement

Concernant l'environnement, il est proposé de suivre deux points majeurs, que sont :

- Les panaches cokerie, HFX et aciérie
- Les émissions canalisées de la chaîne d'agglomération

Il est proposé d'ajouter deux indicateurs de suivi de nos progrès en matière de réduction de nos émissions de CO₂ :

- Le HMR : hot metal ratio = rapport fonte enfournée sur acier liquide utilisé à la CC
- La fonte à terre = rapport entre la production de fonte solide et l'acier liquide utilisé à la CC.

Ces deux ratios permettent de suivre deux leviers majeurs dont nous disposons à court terme pour baisser nos émissions de CO₂.

Les objectifs :

Réduction des panaches HFX aciérie et cokerie:

- Seuil mini 130 panaches par mois
- Cible $\leq$ 90 panaches par mois

Les panaches pris en compte sont :

- Cokerie panaches niveau 3
- HFX, panaches niveau 3
- Aciérie panaches niveau 2 et 3

L'atteinte du seuil mini déclenchera automatiquement 50% de l'indicateur à chaque trimestre. L'atteinte du seuil maxi déclenchera automatiquement 110% de l'indicateur à chaque trimestre, résultat linéaire entre mini et maxi. La comptabilisation sera réalisée de façon mensuelle.

Réduction du HMR :

- Seuil mini : 895 KG/T
- Cible $\leq$ 879 KG/T



L'atteinte du seuil mini déclenchera automatiquement 50% de l'indicateur à chaque trimestre. L'atteinte du seuil maxi déclenchera automatiquement 110% de l'indicateur à chaque trimestre, résultat linéaire entre mini et maxi. La comptabilisation sera réalisée de façon mensuelle.

Réduction de la Fonte à Terre :

- Seuil mini : 40 KG/T
- Cible $\leq$ 19 KG/T

L'atteinte du seuil mini déclenchera automatiquement 50% de l'indicateur à chaque trimestre. L'atteinte du seuil maxi déclenchera automatiquement 110% de l'indicateur à chaque trimestre, résultat linéaire entre mini et maxi. La comptabilisation sera réalisée de façon mensuelle.

Suivi des émissions canalisées à l'agglomération :

Le critère proposé illustre la fiabilité de l'indicateur actuel PDC, il est calculé à partir de la moyenne des indicateurs de la fiabilité des installations de dépollutions de l'agglomération :

Fiabilité PDC								
Electrofiltre Nord	Electrofiltre Sud	TFA	Electrofiltre locaux	Injection Minsorb GN	Injection Minsorb GS	Injection Add TFA C	Injection Add TFA M	Mistral

Pour le premier semestre :

Seuil mini : 86%

Cible : 95%

Pour le deuxième semestre

Seuil mini : 86%

Cible : 100%

L'atteinte du seuil mini déclenchera automatiquement 50% de l'indicateur à chaque trimestre. L'atteinte du seuil maxi déclenchera automatiquement 110% de l'indicateur à chaque trimestre, résultat linéaire entre mini et maxi. La comptabilisation sera réalisée de façon mensuelle.

6 – Résumé des critères T1 T2 / T3 T4

				Seuils		Résultats		Seuils		Résultats	
				S1		S1		S2		S2	
	poids		poids	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi
Sécurité	20%	Audit NRRO	10%	cibles par département et par trimestre				cibles par département et par trimestre			
Clients	25%	CSI	10%	35%	70%	50%	110%	35%	100%	50%	110%
		GY	15%	1101	1094	50%	110%	1101	1088	50%	110%
Excellence opérationnelle	30%	CRI	5%	45	55	50%	110%	48	58	50%	110%
		cokerie	4%	95%	100%	50%	110%	95%	100%	50%	110%
		agglomération	3%	95%	100%	50%	110%	95%	100%	50%	110%
		brames	6%	95%	100%	50%	110%	95%	100%	50%	110%
		coils	4%	95%	100%	50%	110%	95%	100%	50%	110%
		décapage	3%	95%	100%	50%	110%	95%	100%	50%	110%
		expéditions	5%	95%	100%	50%	110%	95%	100%	50%	110%
Environnement CO2	25%	Panaches	7,5%	130	90	50%	110%	130	90	50%	110%
		Emissions agglomération	7,5%	86%	95%	50%	110%	86%	100%	50%	110%
		HMR	5%	895	879	50%	110%	895	879	50%	110%
		Fonte à terre	5%	40	19	50%	110%	40	19	50%	110%
TOTAL	100%	TOTAL	100%								

7- Résultat d'Exploitation Retraité

Il s'agit du résultat d'exploitation statutaire de la Société duquel auront été neutralisés

- o Les provisions pour intéressement, participation et abondement,
- o Les dotations et reprises des provisions NRV pour dépréciation des stocks,
- o Les surcoûts liés à la franchise industrielle IFA et les écarts de la commission ALIS sur le chiffre d'affaires par rapport au taux de 1%
- o Les remboursements d'assurance relatifs à l'indemnisation de dommages survenus aux biens industriels